

**Déclaration des Femmes centrafricaines :
« Cri de Cœur des Femmes de Centrafrique »**

Nous, Femmes de Centrafrique de toutes les couches sociales, de toutes obédiences politiques, et de toutes confessions religieuses, réunies, du 02 au 03 mai 2015, a Bangui, au palais de la CEMAC, en prélude au Forum de Bangui en vue d'harmoniser notre vision sur les thématiques dudit forum.

Nous, les femmes, les filles, les jeunes et les enfants avons payé le plus lourd tribut lors des crises politico-militaires successives qui ont déstabilisé et détruit le tissu économique et social de notre pays ;

Nous les Femmes considérons que ce Forum de Bangui constitue un moment historique qui va ouvrir une nouvelle page de notre histoire pour dessiner le contour de la nouvelle RCA. C'est aussi une opportunité pour notre pays d'entrer dans le concert des nations et de promouvoir les droits des femmes, conformément aux différentes conventions, lois, résolutions et politiques adoptées et ratifiées.

Pour nous les Femmes, c'est également l'occasion de mettre fin à l'impunité et d'intégrer les femmes dans toutes les phases et à tous les niveaux pour un processus de paix et de réconciliation, en vue de la reconstruction du pays et un développement durable. Ce qui exige une volonté politique forte et constante au niveau national et un soutien indéfectible de la communauté internationale.

Nous, les Femmes de Centrafrique réclamons :

Pour la paix et la sécurité :

- Le renforcement des nos capacités afin de nous permettre de jouer pleinement notre rôle d'actrices principales dans la promotion de la paix, de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, au sein de nos familles et de nos communautés ;
- La restauration de l'autorité de l'Etat et le renforcement des capacités des structures judiciaires et sécuritaires, notamment la réhabilitation des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et leur redéploiement, y compris du personnel militaire féminin, en grand nombre dans tout le pays ;
- L'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et des stupéfiants ;
- Le financement du Plan d'Action National de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité pour sa mise en œuvre effective ;

Pour la justice et la réconciliation nationale :

- La lutte contre l'impunité par :
 - o L'interdiction de l'amnistie pour les auteurs des violations graves de droits de l'Homme, y compris pour les auteurs des violences sexuelles.
 - o L'opérationnalisation de « l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et des Répression des Violences Sexuelles faites aux Femmes et aux Enfant » et de la Cour Pénale Spéciale pour la Centrafrique ;
- La mise en place d'une approche globale assurant la prise en charge holistique, la prévention, la collecte et analyse des données et le renforcement du cadre institutionnel et juridique en matière de lutte contre les violences sexuelles et autres violences basées sur le genre ;

Pour la gouvernance:

- La mise en place d'un code de conduite sur la gouvernance démocratique, politique, économique et sociale ;
- La révision de la politique nationale concernant l'exploitation des ressources naturelles et la publication des accords et des concessions existants ;
- L'inscription du principe de la parité homme-femme dans la constitution en cours d'élaboration et l'accélération du processus d'adoption du projet de loi sur la parité ainsi que son intégration dans le Code Electoral ;
- Le renforcement du leadership féminin dans les instances de prise de décision ;
- La création d'un observatoire de l'égalité et l'équité ;

Pour le relèvement socio-économique :

- Le développement des programmes et projets dans le cadre du relèvement post-conflit en appui aux initiatives économiques des femmes ;
- La réhabilitation, la construction, l'équipement des infrastructures et la fourniture des services sociaux de base de qualité à travers l'offre de services de santé de la reproduction, d'assistance sociale et d'éducation ;
- L'accès aux ressources et aux moyens de production, transformation et commercialisation pour l'autonomisation des femmes, y compris les activités agropastorales des groupements féminins ;
- La promotion de l'entreprenariat féminin à travers le renforcement des capacités et la création d'un fonds de garantie afin de faciliter l'accès des femmes au crédit.

Nous vous remercions

Fait à Bangui, le 3 mai 2015

Les Femmes de Centrafrique